

Personne de contact  
Dr. Johanna Friedli  
T +41 31 511 38 47  
johanna.friedli@anq.ch

A l'attention des directions et responsables  
des mesures de l'ANQ des cliniques psychiatriques  
d'enfants et d'adolescents

Berne, le 14 août 2019

## MESURES ANQ PSYCHIATRIE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

### - Informations sur les derniers développements

### - Agenda

---

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous informer des derniers développements des mesures nationales réalisées en psychiatrie d'enfants et d'adolescents :

- Pour la première fois, les **diagnostics secondaires** ont pu être inclus dans l'évaluation statistique en tant que covariables de l'ajustement des risques. La prise en compte de la comorbidité est ainsi assurée, vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le [concept d'évaluation](#).
- Selon les directives de l'OFS, il convient de saisir la **variable 3.5.V04 Domaine d'activité** dans la ligne MP depuis le 01.01.2018. Cette variable est également requise pour le set de données de l'ANQ à partir de la livraison des données de l'année 2019 (voir le document [Contrôle et validation des données](#)).
- L'année prochaine, l'évaluation des données 2019 prévoit un **taux de valeurs manquantes avec un cut-off de 0,1%**. Celui-ci sera prescrit pour toutes les variables de l'OFS qui ne doivent pas être obligatoirement déclarées. Les rares cliniques présentant plus de 0,1% de valeurs manquantes pour ces variables seront signalées dans le graphique des résultats. Ces mesures permettent de poursuivre l'amélioration de la comparabilité.
- La définition de cas de l'Office fédéral de la statistique, comme présenté dans la [conception détaillée pour la statistique médicale](#), reste valable pour la psychiatrie d'enfants et d'adolescents. La **définition de cas avec regroupement des cas** conform. à la logique de la tarification selon Swiss-DRG/TARPSY **n'est pas reprise**. Les données ne doivent donc pas contenir de cas regroupés selon TARPSY/SwissDRG.



- A partir du 01.01.2020, les **séjours de courte durée** sont inclus dans les directives de mesure de l'importance des symptômes pour les instruments HoNOSCA et HoNOSCA-SR, conformément à la décision du Comité de l'ANQ. **Seule une période d'au moins 24 heures (au lieu de 7 jours)** doit s'écouler entre la mesure d'admission et de sortie. Tous les processus stationnaires peuvent ainsi être relevés et évalués. Vous trouverez de plus amples informations dans le [manuel](#) et les documents consacrés à [HoNOSCA](#) et [HoNOSCA-SR](#).

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de l'**agenda annexé**.

Nous restons volontiers à votre disposition pour toute information ou remarque supplémentaire.

Avec nos cordiales salutations

ANQ

Dr. Johanna Friedli  
Responsable Psychiatrie



**MESURES ANQ PSYCHIATRIE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS**  
**Agenda 14.08.2019**

Délais	Thème	Infos / Rapports
14.08.2019	Rapport	- Rapports comparatifs nationaux 2018 à l'att. des cliniques, avec possibilité de commenter les résultats
Août 2019	Rapport	- Rapports individuels des cliniques 2018
Août/septembre 2019	Commentaires	- Possibilité pour les cliniques de commenter leurs résultats à des fins de préparation de la publication
Septembre/octobre 2019	Publication	- Publication transparente des résultats de l'importance des symptômes et des mesures limitatives de liberté 2018 y.c. communiqué de presse conform. au concept de publication (les cliniques reçoivent le communiqué au préalable avec embargo)
16.01.2019	Symposium	- Q-Day 2020
01.01. - 07.02.2020	Livraison des données	- Délai d'envoi des données de test 2019 (facultatif)
07.03.2020	Livraison des données	- Délai d'envoi des données 2019